Commune de Trie-Château

17/02/2025

VERDI

PLAN LOCAL D'URBANISME

# Annexe : Notice sanitaire

# SOMMAIRE


Annexe : Notice sanitaire 1

1 Eau potable 3

1.1 La gestion de l'eau potable 4

1.2 Qualité de l'eau 7

2 Assainissement 11

2.1 Collecte des eaux usées 12

2.2 Traitement des Eaux usées 15

2.3 Collecte des eaux pluviales 16

3 Traitement des déchets 17

3.1 Planification en matière de déchets 18

3.2 Collecte et gestion des déchets 19

3.2.1 Collecte des déchets 19

3.2.2 Tri et traitement 20

# 1
# EAU POTABLE

# 1.1 LA GESTION DE L'EAU POTABLE

## Provenance de l'eau

Un ancien captage destiné à la production d'eau potable est localisé au sud du territoire. Il est abandonné depuis le 20 juillet 2010 à la suite du projet de création de la déviation de la RD981. L'alimentation en eau provient donc du captage de Gisors.

Une recherche d'un nouveau captage d'eau potable est en cours.

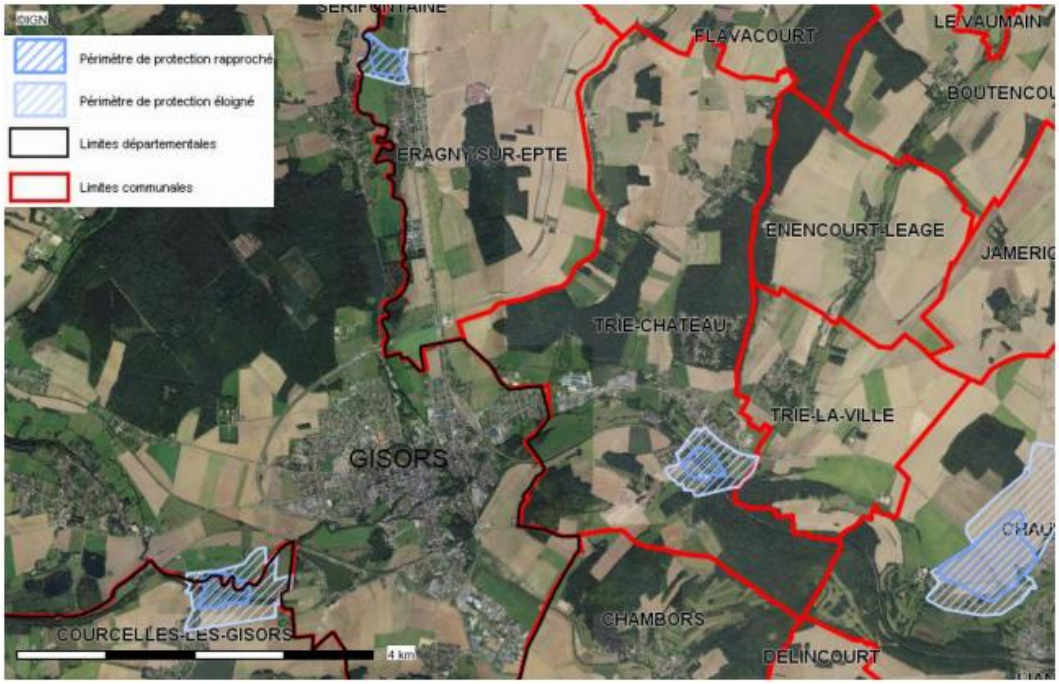


Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
CP2I (DOM/ETER)

**Périmètre de protection de captages d'eau potable ©Cartelie**

## Distribution

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Trie-Château gère le réseau de d'adduction en eau potable pour la partie Villers-sur-Trie et le hameau des Folies. En revanche, la commune de Trie-Château conserve une gestion propre sur son territoire (avant fusion avec Villers-sur-Trie).

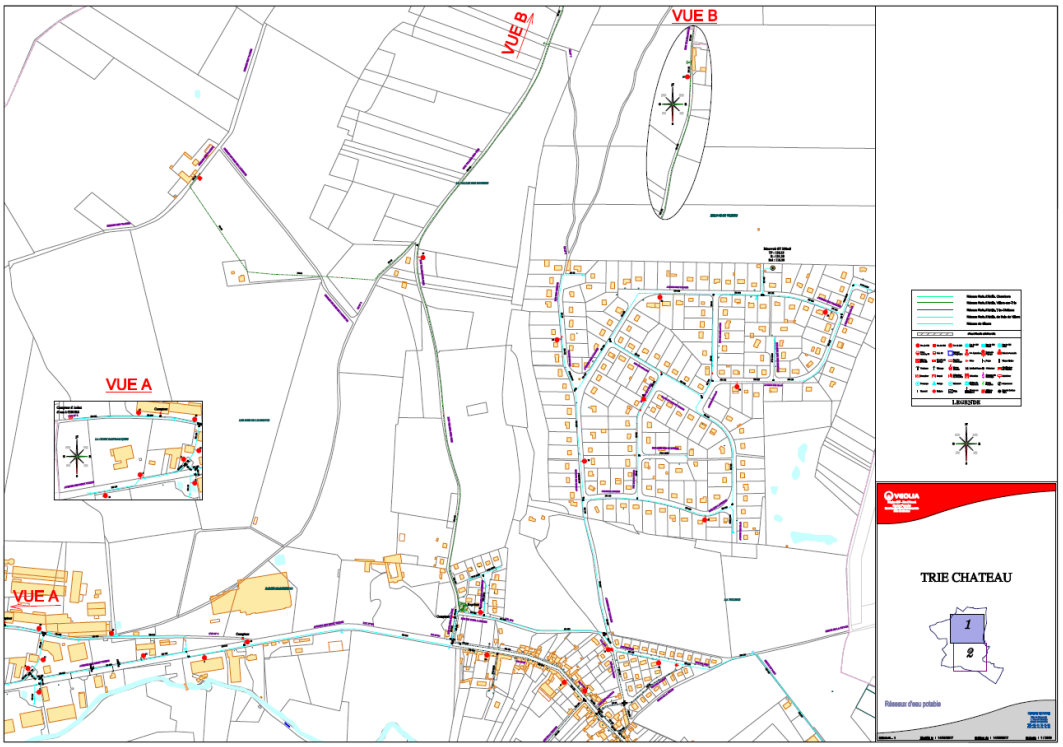
VUE B
VUE B
VUE A
VUE A
LEGENDE
VEOLIA
TRIE CHATEAU
1
2
Réseaux d'eau potable

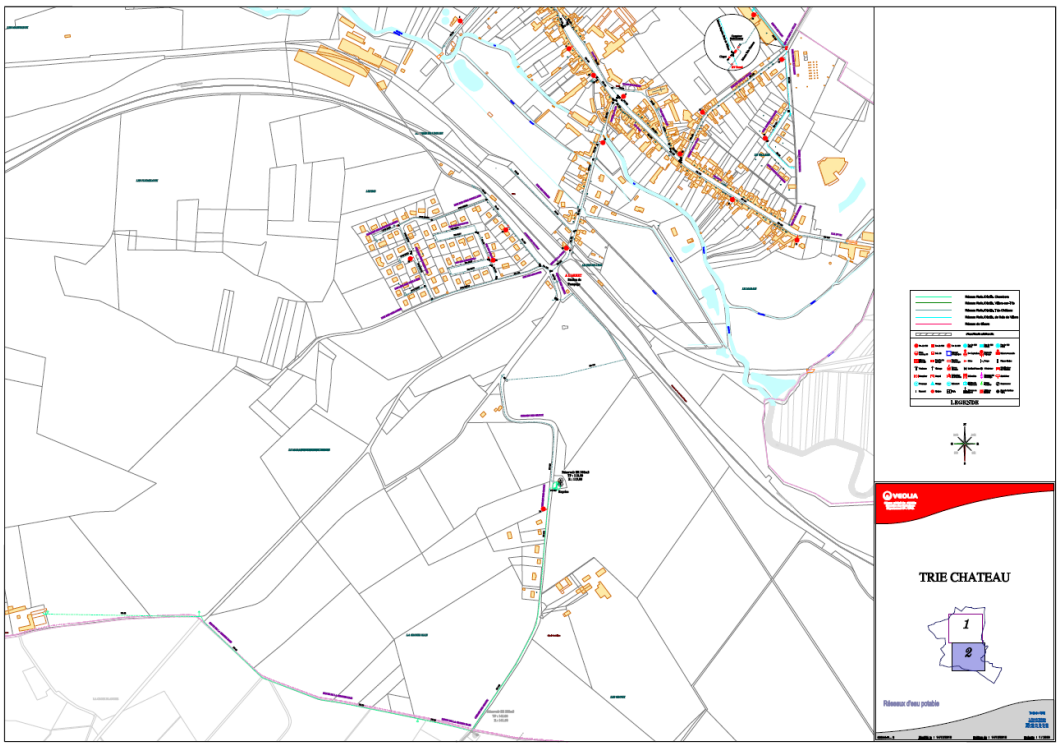
LEGENDE
VEOLIA
TRIE CHATEAU
1
2
Réseaux d'eau potable

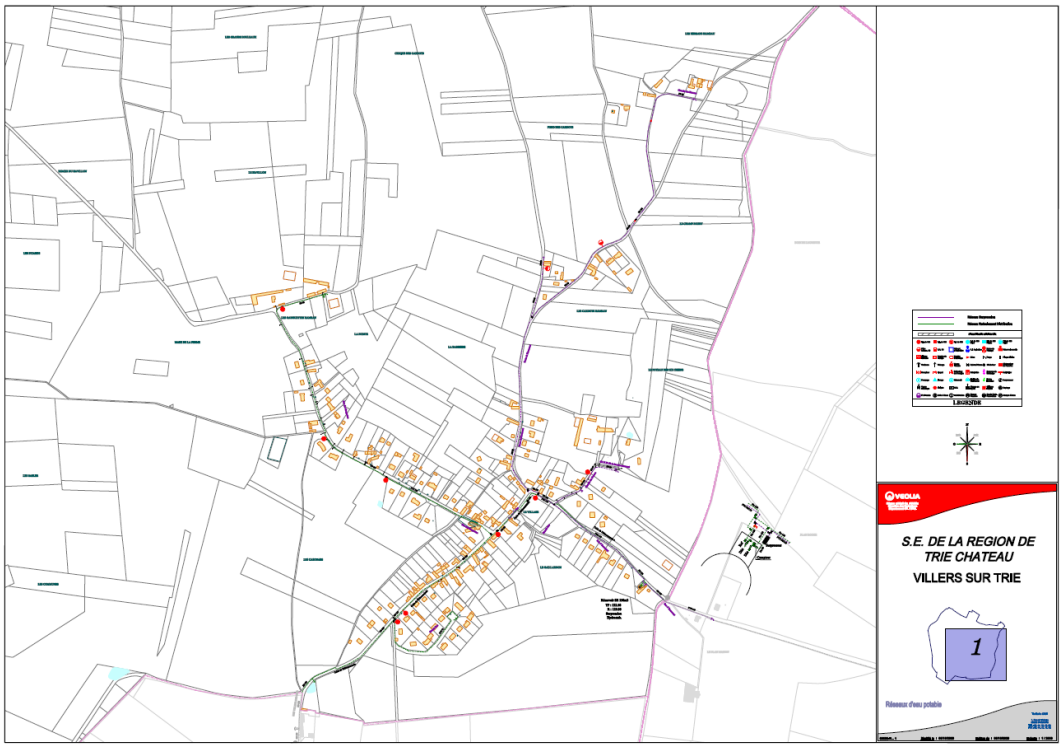


Schéma du réseau d'eau potable de la commune Trie-Château ©Veolia

## Schéma de principe de production, traitement et distribution d'eau potable

Source : Aqualiacademic, site d'Aqualia

# 1.2 QUALITE DE L'EAU

Les polluants émergents sont au cœur de la réflexion sur l'évolution de l'environnement. Ils obligent à envisager autrement la protection des ressources, le traitement de l'eau potable et des eaux usées. Une meilleure connaissance de leur présence devient indispensable pour mieux agir. Grâce à l'amélioration continue des techniques d'analyse, de nouvelles molécules sont identifiées chaque année et le seuil de détection est continuellement abaissé. Il atteint aujourd'hui le nano-gramme/litre (10-9 gramme/l).

Ces molécules sont diverses et proviennent de sources différentes :

- Des composés pharmaceutiques à destination humaine ou vétérinaire (médicaments, hormones), des produits d'hygiène et de soin et des produits domestiques se retrouvent dans le système de collecte et sont, en partie, traités dans les stations d'épuration ;
- Des composés issus de l'industrie comme les phtalates, le bisphénol (plastifiants) ou les alkylphénols (détergents) se trouvent dans les stations industrielles ou mélangés aux effluents des stations d'épuration ;
- Des pesticides, épandus dans les champs, mais aussi dans les villes, les sites industriels ou les jardins des particuliers, vont traverser les sols, voire s'y transformer en différents métabolites, et rejoindre les nappes souterraines. L'ensemble est alors dilué dans le milieu naturel et donc dans les ressources en eau.

## Les différentes sources de micropolluants

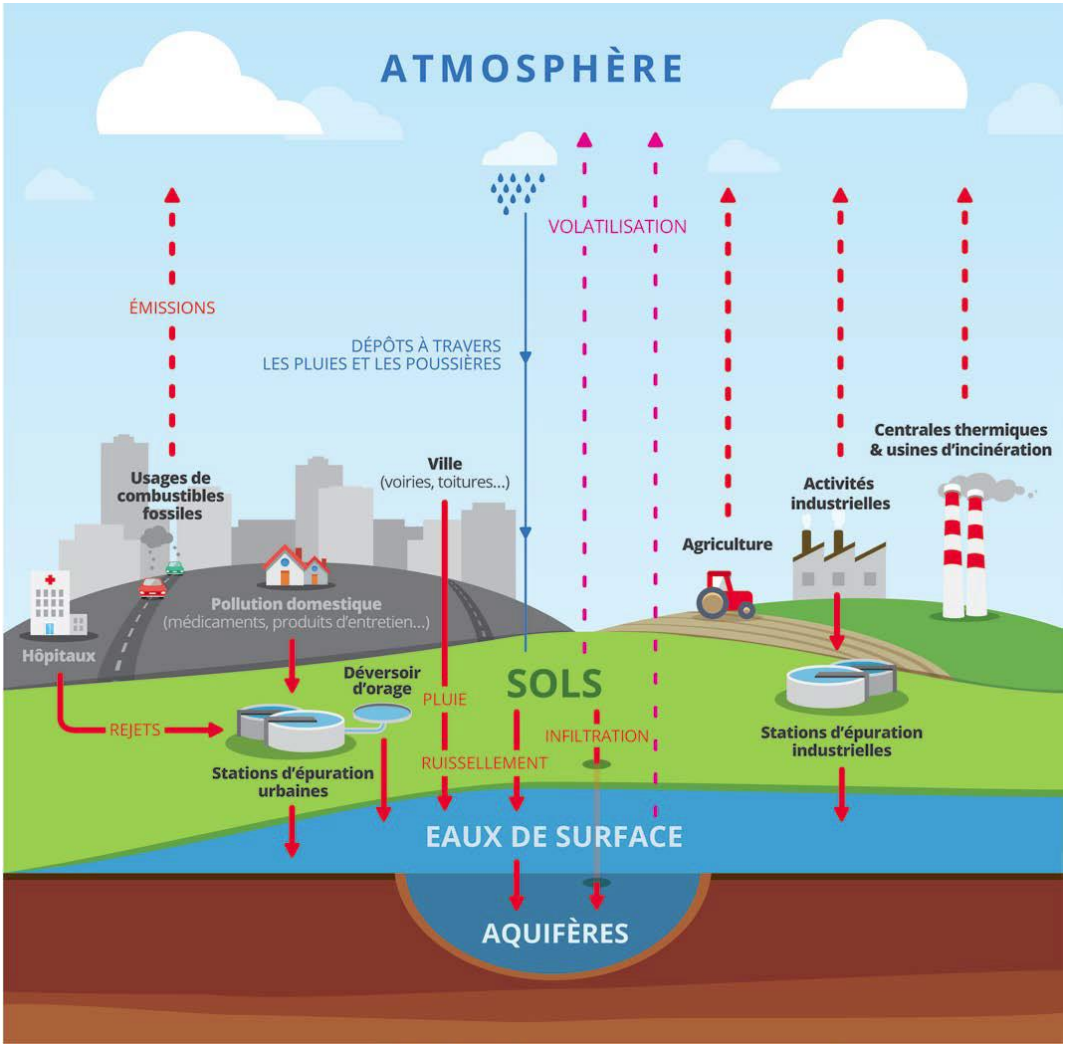


**Source : actu-environnement.com**

En conséquence, la qualité de l'eau est tributaire :

- De la qualité de l'eau d'origine en milieu naturel, qu'il faut protéger d'éventuelles pollutions ponctuelles (rejets issus des stations d'épuration, rejets pluviaux) et diffuses (nitrates, pesticides, etc.) ;
- Du traitement réalisé pour la potabiliser, qui sera plus ou moins poussé en fonction de la qualité de l'eau prélevée en milieu naturel.

La qualité de l'eau est bonne à Trie-Château, à l'exception de quelques problèmes de turbidité lors d'épisodes pluvieux très importants.

## Conformité

| | |
|---|---|
| **Conclusions sanitaires** | Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. |
| **Conformité bactériologique** | oui |
| **Conformité physico-chimique** | oui |
| **Respect des références de qualité** | oui |

## Résultats d'analyses

| Paramètre | Valeur | Limite de qualité | Référence de qualité |
|---|---|---|---|
| **Entérocoques /100ml-MS** | 0 n/(100mL) | ≤ 0 n/(100mL) | |
| **Bact. aér. revivifiables à 22°-68h** | <1 n/mL | | |
| **Bact. aér. revivifiables à 36°-44h** | 2 n/mL | | |
| **Bactéries coliformes /100ml-MS** | 0 n/(100mL) | | ≤ 0 n/(100mL) |
| **Escherichia coli /100ml - MF** | 0 n/(100mL) | ≤ 0 n/(100mL) | |
| **Température de l'eau *** | 13 °C | ≥ et ≤ °C | ≥ et ≤ 25 °C |
| **Température de mesure du pH *** | 13,3 °C | | |
| **Coloration** | <5 mg(Pt)/L | | ≤ 15 mg(Pt)/L |
| **Couleur (qualitatif)** | Aucun changement anormal | | |
| **Aspect (qualitatif)** | Aspect normal | | |
| **Odeur (qualitatif)** | Aucun changement anormal | | |
| **Turbidité néphélométrique NFU** | <0,30 NFU | | ≤ 2 NFU |
| **Chlore libre *** | 0,61 mg(Cl2)/L | | |
| **Chlore total *** | 0,66 mg(Cl2)/L | | |
| **pH *** | 7,1 unité pH | | ≥6,5 et ≤ 9 unité pH |
| **Conductivité à 25°C *** | 670 µS/cm | | ≥200 et ≤ 1100 µS/cm |
| **Ammonium (en NH4)** | <0,050 mg/L | ≥ et ≤ mg/L | ≥ et ≤ 0,1 mg/L |

Qualité de l'eau sur la région de Trie-Château © https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau

## Conformité

| | |
|---|---|
| Conclusions sanitaires | Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. |
| Conformité bactériologique | oui |
| Conformité physico-chimique | oui |
| Respect des références de qualité | oui |

## Résultats d'analyses

| Paramètre | Valeur | Limite de qualité | Référence de qualité |
|---|---|---|---|
| Entérocoques /100ml-MS | 0 n/(100mL) | ≤ 0 n/(100mL) | |
| Bact. aér. revivifiables à 22°-68h | <1 n/mL | | |
| Bact. aér. revivifiables à 36°-44h | <1 n/mL | | |
| Bactéries coliformes /100ml-MS | 0 n/(100mL) | | ≤ 0 n/(100mL) |
| Escherichia coli /100ml - MF | 0 n/(100mL) | ≤ 0 n/(100mL) | |
| Température de l'eau * | 13 °C | ≥ et ≤ °C | ≥ et ≤ 25 °C |
| Température de mesure du pH * | 13,6 °C | | |
| Coloration | <5 mg(Pt)/L | | ≤ 15 mg(Pt)/L |
| Couleur (qualitatif) | Aucun changement anormal | | |
| Aspect (qualitatif) | Aspect normal | | |
| Odeur (qualitatif) | Aucun changement anormal | | |
| Turbidité néphélométrique NFU | <0,30 NFU | | ≤ 2 NFU |
| Chlore libre * | 0,47 mg(Cl2)/L | | |
| Chlore total * | 0,53 mg(Cl2)/L | | |
| pH * | 7,1 unité pH | | ≥6,5 et ≤ 9 unité pH |
| Conductivité à 25°C * | 670 µS/cm | | ≥200 et ≤ 1100 µS/cm |
| Ammonium (en NH4) | <0,050 mg/L | ≥ et ≤ mg/L | ≥ et ≤ 0,1 mg/L |

**Qualité de l'eau sur Trie-Château ©** https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau

# 2
# ASSAINISSEMENT

L'assainissement a pour objectif de protéger la santé des individus et de sauvegarder la qualité du milieu naturel, en particulier celle de l'eau, grâce à une épuration avant rejet.

# 2.1 COLLECTE DES EAUX USEES

## Réseaux de collecte des eaux usées

La commune n'a pas la compétence en matière de gestion du réseau d'assainissement. Hormis la zone d'activités, l'intégralité de la commune est desservie par un système d'assainissement collectif. Ce dernier est géré par le Syndicat Intercommunal des 3 Trie et exploité et entretenu par Véolia. Le syndicat a été créé en mai 2004 pour régler les problèmes de gestion de la station d'épuration de Trie-Château. Il regroupe les communes de Trie-Château, Villers-sur-Trie (désormais déléguée à Trie-Château) et Trie-la-Ville gérant de manière séparée leurs réseaux.

Un zonage d'assainissement est opposable depuis le 31 mars 2006.

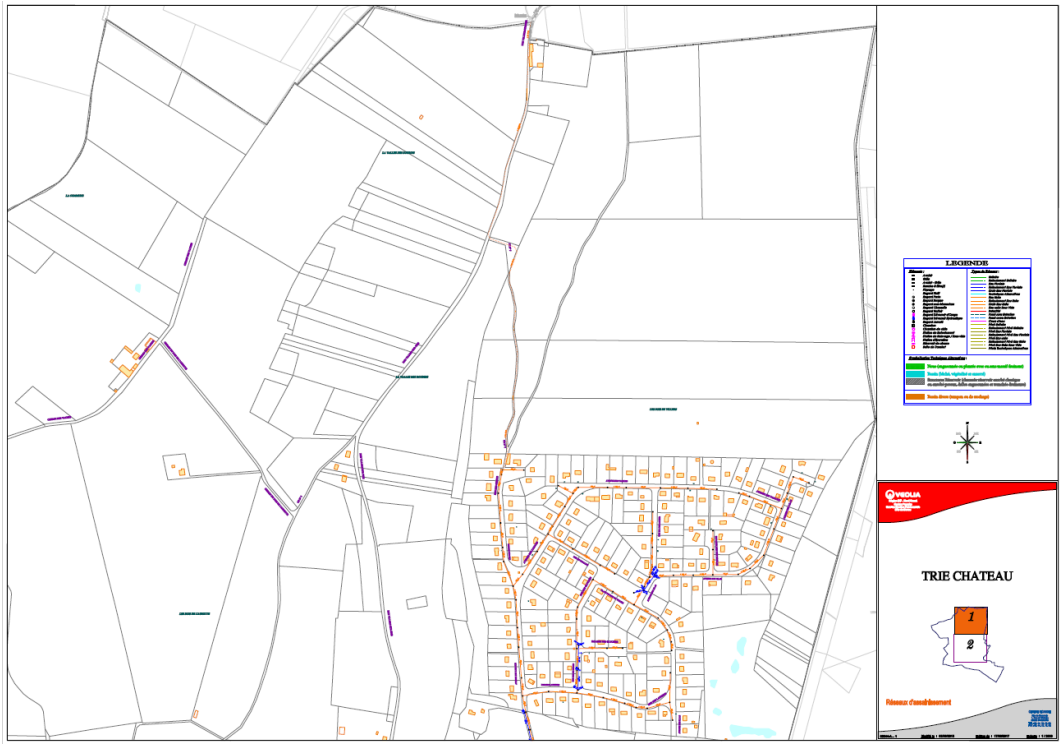

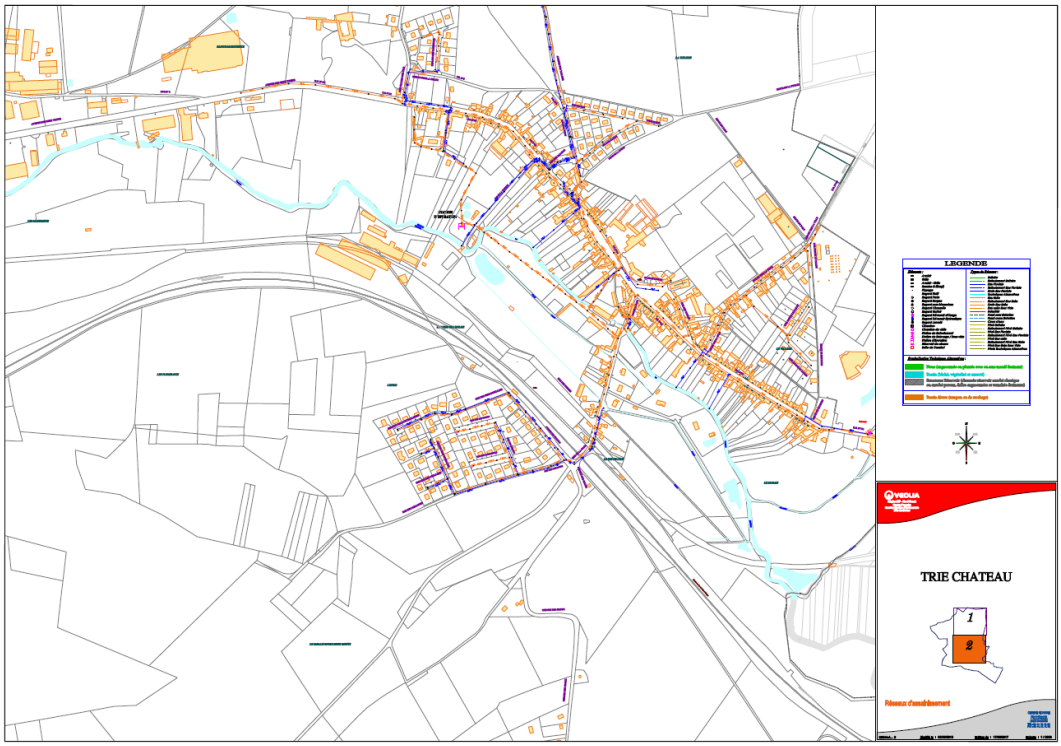


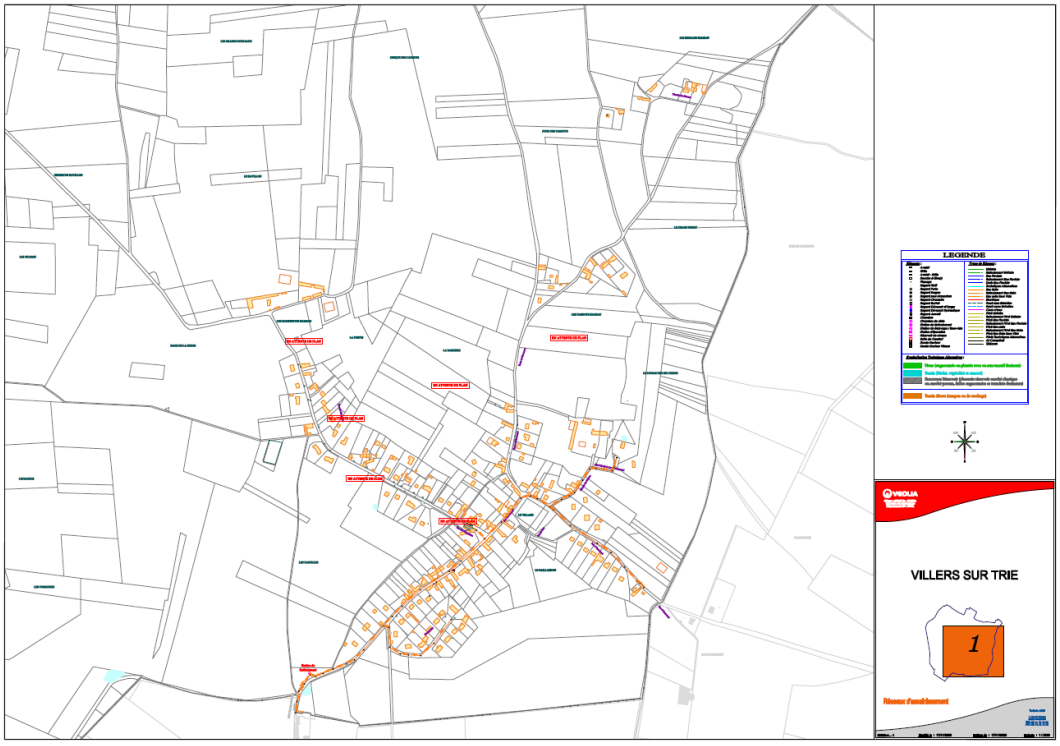


**Source : PLU de Trie-Château**

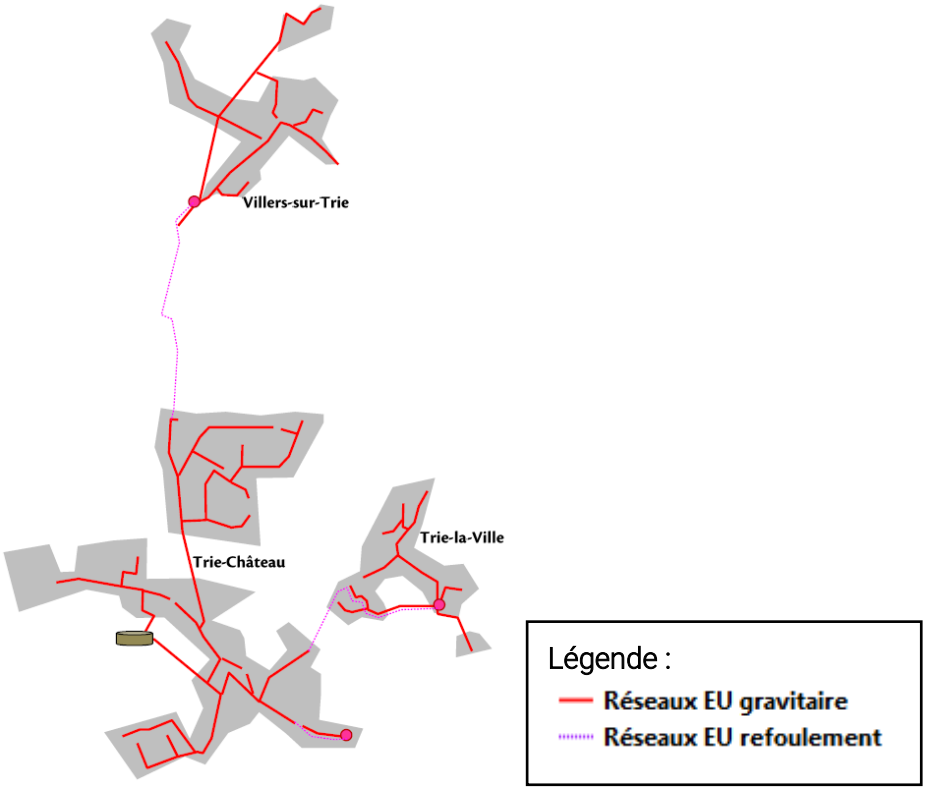


Source : Zonage d'assainissement

# 2.2 TRAITEMENT DES EAUX USEES

La commune possède sa propre station d'épuration (STEP), qui dispose d'une capacité de 3 200 équivalents/habitants. Elle est déclarée conforme en équipement et performances à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - circulaire du 08 décembre 2006). En matière d'assainissement individuel, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par la Communauté de Communes du Vexin-Thelle (CCVT).

**Descriptif du réseau d'assainissement collectif**

**Régie par : le Syndicat Intercommunal des 3 Trie**
**Géré en : Délégation VEOLIA**
**Réalisation : 2010**

**Données techniques :**
**- Système d'assainissement gravitaire aidé d'un poste de relevage en fin de parcours**
**- Nombre d'habitants desservis : 1611 hab.**
**- Capacité nominale de la station : 3200 EH**
**- Débit nominal de la station : 640 $m^3$/j**

Le réseau d'assainissement collectif permet donc de répondre aux besoins de la commune.

Le plan du réseau d'assainissement est annexé au PLU.

.

# 2.3 COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Trie-Château possède un réseau séparatif eaux usées – eaux pluviales. Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration située sur le territoire communal dans le rue de la Troësne tandis que les eaux pluviales rejoignent directement la rivière.

A noter que des travaux sur le réseau sont prévus au niveau de la ZAC.

La commune a engagé la réalisation d'une Schéma de gestion des eaux pluviales. Les premières études menées dans ce cadre font apparaître des couloirs de ruissellement important entre Villers Sur Trie et Trie Château suivant, peu ou prou, l'axe de la Rue de Villers-sur-Trie.

La commune n'est pas concernée par un SAGE.

# 3
# TRAITEMENT DES DECHETS

# 3.1 PLANIFICATION EN MATIERE DE DECHETS

Couvrant l'ensemble du territoire des Hauts-de-France, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) est un document de planification stratégique porté et animé par la Région, qui vise à coordonner les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la prévention et la gestion des déchets. Le PRPGD des Hauts-de-France a été approuvé le 12 décembre 2019.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) répond aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe). L'article 8 prévoit que chaque région soit désormais couverte par un PRPGD.

Le PRPGD vise à atteindre de nombreux objectifs environnementaux :

- Prévention des déchets :
  - Diminution de 10 % de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produite en 2020 (par rapport à 2010),
  - Réduction de la quantité de déchets d'activités économiques (DAE) produite, notamment dans le secteur du BTP,
  - Lutte contre les pratiques d'obsolescence programmée des produits (extension de la garantie d'usage, information des consommateurs, création d'un délit),
  - Promotion du réemploi et de la réutilisation notamment grâce aux filières de responsabilité élargie des producteurs.
- Gestion des déchets :
  - Objectif de valorisation matière et organique pour les déchets non dangereux non inertes porté à 55 % en 2020 et 65 % en 2025,
  - Réduction des capacités de stockage de ces déchets de 30 % en 2020 et de 50 % en 2025 par rapport aux quantités admises en 2010,
  - Extension des consignes de tri à tous les emballages d'ici à 2022,
  - Valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020,
  - Réduire de 50 % les quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020.

# 3.2 COLLECTE ET GESTION DES DECHETS

## 3.2.1 COLLECTE DES DECHETS

La compétence « gestion et collecte des déchets et des ordures ménagères » est assurée par la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

En 2021, sur le territoire de l'intercommunalité, ce sont 4 900 tonnes de déchets ménagers résiduels qui ont été traités et 1 270 tonnes de déchets recyclables.

### La collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte consiste à récupérer les déchets directement au domicile des habitants. Ces collectes concernent :

- Les ordures ménagères (bac grenat ou gris) ;
- Les emballages, papiers et cartons (bac jaune) ;
- Les déchets végétaux (herbes coupé feuilles fleurs) ;
- Les encombrants.

La collecte des déchets se fait le lundi à Trie-Château. Les déchets végétaux sont collectés les premiers lundis de chaque mois, et les encombrants 2 fois par an (en 2025 les 24 mars et 20 octobre).

### Déchèterie

La commune est rattachée aux déchetteries de Gisors et Liancourt-Saint-Pierre dont les horaires d'ouverture sont disponibles sur le site de la commune :

http://www.trie-chateau.fr/fr/information/97148/gestion-dechets

Les habitants peuvent également demander un laisser passer pour utiliser la décheterrie de Gisors, la plus proche des deux.

### 3.2.2 TRI ET TRAITEMENT

Les ordures ménagères sont traitées dans le centre d'enfouissement technique de Liancourt-Saint-Pierre tandis que les emballages ménagers sont traités dans le centre de tri de Rochy-Condé.

Une fois la collecte terminée, le camion se rend sur le lieu de vidage des déchets. Les ordures ménagères vont être incinérées et produiront de la chaleur et de l'électricité ; les mâchefers (résidus de combustion) serviront notamment dans la fabrication de supports routiers. Les déchets sélectifs sont ensuite déchargés en centre de tri où ils sont retriés par famille et mis en balle avant leur expédition vers leur usine de recyclage.